



## Torah écrite (pentateuque) - Deutéronome

### Chapitre 21

- 21,1 "Si l'on trouve, dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne en possession, un cadavre gisant en plein champ, et que l'auteur du meurtre soit resté inconnu,
- 21,2 tes anciens et tes juges s'y transporteront, et mesureront la distance jusqu'aux villes situées autour du cadavre.
- 21,3 La ville la plus rapprochée du cadavre étant déterminée, les anciens de cette ville prendront une jeune vache qu'on n'aura pas encore employée au travail, qui n'aura porté aucun joug.
- 21,4 Ces anciens feront descendre la génisse dans un bas-fond sauvage, où on ne laboure ni ne sème, et là, dans ce bas-fond, ils briseront la nuque à la génisse.
- 21,5 Puis s'avanceront les pontifes, descendants de Lévi; car ce sont eux que l'Éternel, ton Dieu, a désignés pour le servir, pour prononcer les bénédictions en son nom, et c'est par eux qu'est jugé tout débat, tout dommage.
- 21,6 Et tous les anciens de la ville en question, comme voisins du cadavre, se laveront les mains sur la génisse dont on a brisé la nuque dans le bas-fond.
- 21,7 Et ils diront tour à tour: "Nos mains n'ont point répandu ce sang-là, et nos yeux ne l'ont point vu répandre.
- 21,8 Pardonne à ton peuple Israël, que tu as racheté, Seigneur! Et n'impute pas le sang innocent à ton peuple Israël!" Et ce sang leur sera pardonné.
- 21,9 Toi, cependant, tu dois faire disparaître du milieu de toi le sang innocent, si tu veux faire ce qui est juste aux yeux de l'Éternel.
- 21,10 Quand tu iras en guerre contre tes ennemis, que l'Éternel, ton Dieu, les livrera en ton pouvoir, et que tu leur feras des prisonniers;
- 21,11 si tu remarques, dans cette prise, une femme de belle figure, qu'elle te plaise, et que tu la veuilles prendre pour épouse,
- 21,12 tu l'emmèneras d'abord dans ta maison; elle se rasera la tête et se coupera les ongles,
- 21,13 se dépouillera de son vêtement de captive, demeurera dans ta maison et pleurera son père et sa mère, un mois entier. Alors seulement, tu pourras t'approcher d'elle et avoir commerce avec elle, et elle deviendra ainsi ton épouse.
- 21,14 S'il arrive que tu n'aies plus de goût pour elle, tu la laisseras partir libre de sa personne, mais tu ne pourras pas la vendre à prix d'argent: tu ne la traiteras plus comme esclave, après lui avoir fait violence.
- 21,15 Si un homme possède deux femmes, l'une qu'il aime, l'autre qu'il dédaigne; si l'une et l'autre lui donnent des enfants, et que le fils premier-né se trouve appartenir à la femme dédaignée,
- 21,16 le jour où il partagera entre ses fils l'héritage de ce qu'il possède, il ne pourra point conférer le droit d'aînesse au fils de la femme préférée, aux dépens du fils de la dédaignée qui est l'aîné.
- 21,17 C'est le fils aîné de la dédaignée qu'il doit reconnaître pour tel, lui attribuant une part double dans tout son avoir; car c'est lui qui est le premier fruit de sa force, à lui appartient le droit d'aînesse.
- 21,18 Si un homme a un fils libertin et rebelle, sourd à la voix de son père comme à celle de sa mère, et qui, malgré leurs corrections, persiste à leur désobéir,
- 21,19 son père et sa mère se saisiront de lui, le traduiront devant les anciens de sa ville, au tribunal de sa localité,
- 21,20 et ils diront aux anciens de la ville: "Notre fils que voici est libertin et rebelle, n'obéit pas à notre voix, s'adonne à la débauche et à l'ivrognerie."



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



- 21,21 Alors, tous les habitants de cette ville le feront mourir à coups de pierres, et tu extirperas ainsi le vice de chez toi; car tout Israël l'apprendra et sera saisi de crainte.
- 21,22 Quand un homme, convaincu d'un crime qui mérite la mort, aura été exécuté, et que tu l'auras attaché au gibet,
- 21,23 tu ne laisseras pas séjourner son cadavre sur le gibet, mais tu auras soin de l'enterrer le même jour, car un pendu est chose offensante pour Dieu, et tu ne dois pas souiller ton pays, que l'Éternel, ton Dieu, te donne en héritage.



## Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)